Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 10 mars 2016 à 20h30 à la mairie, après convocation légale,

Sous la présidence de M. Christian Brunier, maire,

Présents: BERNARD Michel, BALLANGER Danielle, QUINCONNEAU Didier, BROSSARD Anne, DESFOUGERES Christine, LEGROS Catherine, ROUFFIGNAC Mickaël, PINEAU Nathalie, FENIOUX Marjorie, LOUIS Joël, SALACRUCH Françoise, PORTMANN Christiane, PENIN Benjamin, ROBLIN Benoît.

Absents excusés : HERAUT Patrick, RUESCAS Flora, ROUILLON Laurent, CHARPENTIER Marc (pouvoir à PORTMANN Christiane)

Secrétaire de séance : DESFOUGERES Christine.

Date de convocation: 1er mars 2016

#### ORDRE DU JOUR

Le compte rendu de la réunion du 4 février 2016 est approuvé.

# Modification des statuts du SDEER pour ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques

Le Comité syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques. Le Conseil accepte.

## Lotissement communal : Autorisation de dépôt du permis d'aménager

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2014 autorisant le Maire à engager les démarches préalables au projet de lotissement communal ;

Considérant que le dossier relatif au permis d'aménager est à ce jour constitué ;

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer le permis d'aménager relatif au lotissement communal et à signer tout document relatif à ce dossier.

### Acquisition d'un terrain par la commune

Considérant le projet d'aménagement routier rue du Champ de Foire (sécurisation du flux piétonnier), Le Maire propose l'acquisition d'un terrain cadastré AB 221 d'une surface de 42 m².

Après accord des propriétaires, il propose d'acquérir le bien pour l'Euro symbolique.

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition par la commune du bien cadastré AB 221 pour l'Euro symbolique et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## Inscription des chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR)

Le Conseil Municipal approuve l'inscription des chemins et aménagements subventionnés cités dans le tableau annexé à la présente au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

- Autorise Monsieur le Maire à :
  - Ne pas vendre, sauf impérieuse nécessité et avec proposition d'un chemin de substitution de même nature si le dit chemin est support d'un itinéraire de randonnée;
  - o Empêcher l'interruption du chemin par des clôtures ;
  - o Conserver leur caractère public et ouvert
  - o En accepter le cas échéant, le balisage;
  - o Faire figurer ces chemins dans les documents d'urbanisme de la commune.

#### Décision modificative. Arrosage du terrain de football

Considérant l'ampleur des travaux mis en œuvre pour l'entretien du terrain de football (engazonnement, fertilisation, ensablement...),

Afin de maintenir un bon niveau d'équipement, il est proposé de mettre en place un arrosage intégré.

Les crédits n'étant pas prévus au budget 2016, le Maire propose la décision modificative suivante :

Op° 462 art. 2111 - 9 000 € Op° 468 art. 2151 - 8 100 € Op° 472 (création) art. 2158 17 100 €

Le Conseil Municipal accepte la décision modificative ci-dessus proposée.

#### Convention de médecine du travail

Le Maire rappelle que la convention de médecine du travail entre la commune et la MSA a été dénoncée. Il propose de conclure une convention avec l'Association Pour l'Action Sociale (APAS) selon les conditions suivantes :

• Droit d'entrée : 30.49 € HT

- Facturtion à la visite :
  - o 20 € HT pour les apprentis
  - o 56 € HT pour les agents non titulaires
- Cotisation annuelle:
  - o 82 € HT pour les agents titulaires

Le Conseil accepte les conditions ci-dessus énumérées et autorise le Maire à signer la convention avec l'APAS.

## Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion

Le Maire expose l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

La commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

## Modification du règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale

Le Maire propose les modifications suivantes au règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale :

« Article 7 : Le prêt de CD est gratuit. En cas de perte ou de détérioration, il vous sera facturé entre 18 et 61 euros. Il est possible d'emprunter 2 CD pour 4 semaines » (au lieu de 15 jours actuellement).

« Article 8 : Le prêt de DVD est gratuit. En cas de perte ou de détérioration, il vous sera facturé entre 35 et 70 euros. Il est possible d'emprunter 2 DVD pour 4 semaines » (au lieu de 15 jours).

Le Conseil Municipal accepte les modifications du règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale tel que proposées ci-dessus.

# Lutte contre le frelon asiatique. Prise en charge financière par la commune de la destruction des nids chez les particuliers

Le Maire propose que la commune prenne en charge financièrement la destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers.

Considérant que cette démarche relève de l'intérêt général et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la commune prenne en charge financièrement la destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers pour l'année 2016.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2016.

### Comptes rendus des commissions

Commission voirie

Des devis ont été demandés pour la réfection de voiries communales.

Intervillages

La commune ne participera pas aux jeux intervillages cette année.

### **Informations diverses**

Travaux SNCF

Dans le cadre des travaux d'aménagement des quais pour les arrêts TER, le passage à niveau 68 (Charmeneuil) sera fermé du 5 mai 2016 au 19 juin 2016. Pendant cette période, aucun train ne circulera entre La Rochelle et Niort.

## Karting

Un arrêté portant homologation a été pris par la Préfecture.

Les horaires d'exploitation sont les suivants :

- du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin : 9h00 12h00 / 14h00 19h00. Fermeture lundi et mardi matin.
- Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août : 9h00 20h00 et lundi de 14h00 à 20h00.
- Dérogation possible à raison de 10 par an jusqu'à 21h00 attribuée par la Maire.

Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) Approuvé par arrêté préfectoral le 20 janvier 2016.

Fin de réunion : 22h10.